

---

**Jean-Jacques CANDELIER**  
*Député du Nord*  
*(16<sup>ème</sup> Circonscription)*  
*Vice-président de la Commission de la*  
*Défense Nationale et des Forces Armées*

Somain, le 7 août 2014

**M. François HOLLANDE**  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 008 PARIS

Monsieur le Président,

A l'occasion de la commémoration du centenaire du début de la Première Guerre mondiale à Liège, vous avez simplement appelé à un cessez-le-feu à Gaza. Mais des paroles peuvent-elles être suffisantes quand des humains meurent sous des bombes ? Il y a urgence, Monsieur le Président ! Pendant que le Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-Moon réclame une enquête sur la situation qu'il considère comme « *atroce* » et « *criminelle* », pendant que le Président du Conseil de l'Union Européenne Herman Von Rompuy admet enfin que Gaza subit « *d'intolérables souffrances* », le monde nous regarde.

Le monde regarde notre République et les valeurs qu'elle est en train de renier, du fait de votre inaction. Même si votre Ministre des Affaires Etrangères évoque le « *carnage de Gaza* », même si vous avez dénoncé « *le bombardement inadmissible d'une école de Rafah* » en estimant que « *les responsables de cette violation du droit international répondent de leurs actes* », cela n'est pas suffisant.

Je vous avais déjà interpellé et enjoint d'intervenir à la mi-juillet sur la situation dramatique que subit le peuple Palestinien, par le biais d'une lettre ouverte, restée sans réponse à ce jour. Le contexte a empiré, le cauchemar se poursuit pour des milliers d'êtres humains, notamment des femmes et des enfants.

Le droit international et les droits de l'homme sont violés sciemment chaque jour par le Gouvernement Israélien, dans la mesure où les massacres perpétrés constituent sans aucun doute possible des crimes contre l'humanité. En toute logique, la Cour Pénale Internationale doit être saisie afin de faire la lumière sur les massacres commis.

Cette violation froide du droit, traduit une réalité bien noire. Des hommes et des femmes meurent sous les bombes, la situation Palestinienne est d'une atrocité sans nom. Même s'il ne faut pas occulter les 64 soldats israéliens morts depuis le début de l'intervention militaire décidée par leur Gouvernement, le bilan est accablant et dramatique : 1875 Palestiniens ont été tués, parmi lesquels 80 % de civils. Sans compter les près de 10 000 blessés, notamment du fait de l'attaque d'une école gérée par l'ONU. En pareil cas, non seulement le Conseil des Droits de l'Homme est susceptible d'intervenir pour condamner ces massacres et déterminer la responsabilité des belligérants, mais le Conseil de Sécurité de l'ONU pourrait également se prononcer, malgré le possible veto des Etats-Unis.

Dans ces conditions, quand allez-vous enfin vraiment porter la voix de la France auprès des Nations Unies, dans le sens de l'arrêt des hostilités et d'une protection internationale du peuple palestinien en souffrance, et surtout porter cette voix auprès de l'occupant israélien ?

Au lieu de choisir la voie du courage, vous choisissez le silence. Le Gouvernement israélien, en toute impunité, incarné par le Premier ministre Netanyahu, refuse de participer à toute négociation et poursuit ses exactions. Pire, il soutient l'injustifiable. Après avoir simulé une manœuvre visant à retirer des unités terrestres, n'importe quel prétexte suffit à justifier des bombes et des interventions meurtrières.

Il est donc grand temps de passer aux actes et de retrouver le chemin de la raison, Monsieur le Président. La position de notre pays, que vous avez la responsabilité de représenter, est illisible et insuffisante au regard de ce drame. La France est une grande puissance et sa voix compte au sein de la communauté internationale.

Vous avez le pouvoir – voire le devoir – de présenter une résolution auprès du Conseil de Sécurité de l'ONU afin de trouver une issue pacifique à cette tragédie, en proposant notamment une intervention des casques bleus, dans l'optique de l'arrêt des massacres, comme le stipule le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies de 1945.

Vous avez également la possibilité, au sein de l'Union Européenne, d'exiger la suspension de l'accord de libre-échange conclu avec l'Etat d'Israël en juin 2002, dans la mesure où son article 2 prévoit qu'en cas de violation des droits de l'homme par une des parties, l'accord peut être suspendu. Cette sanction économique serait un moyen efficace permettant d'ouvrir la voie des négociations pour l'arrêt des hostilités, que vous pouvez appliquer dès à présent. De la même manière, plus aucune arme française ne doit parvenir à Israël !

Enfin, vous pouvez lancer une action de grande envergure visant à sanctionner le Gouvernement israélien, sur la base du Boycott – Désinvestissement – Sanction.

**Ainsi, Monsieur le Président, quand allez-vous enfin réclamer, au nom de la France et de son peuple, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection internationale du peuple palestinien, dans le but d'aboutir à une résolution politique et diplomatique de l'occupation de la Palestine ? Quand allez-vous engager la France dans une contribution effective à l'application des droits nationaux du peuple palestinien sur la base du droit international ?**

Il y a urgence pour l'humanité, Monsieur le Président. Dans l'attente de vous lire et d'une action de votre part, je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération.

Jean-Jacques CANDELIER



Député du Nord